

# DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

FOURNITURES ET INSTALLATION DE SYSTEME  
OU RESEAUX INFORMATIQUES

SOURCE DE FINANCEMENT : FONDS PROPRE

APPEL D'OFFRES NO :001/MPTEN/ANSUTEN/PRMP/2023

Mai 2023

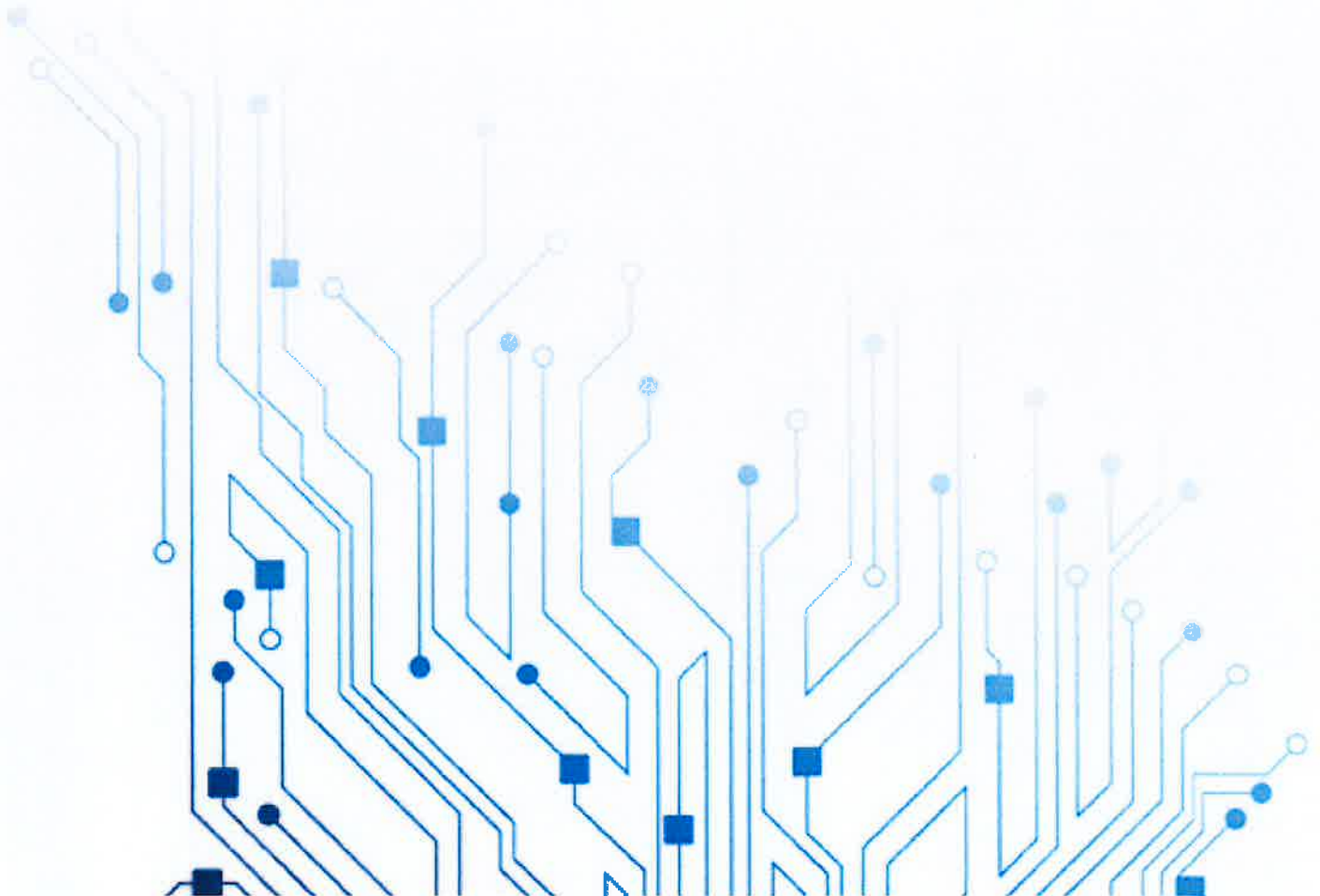
## Table des matières

<b>PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'appel d'offres .....</b>	<b>3</b>
Section I. Instructions aux Candidats (IC) .....	5
Section I Instructions aux Candidats (IC) .....	7
Section II : Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) .....	51
Section III. Formulaires de soumission .....	81
<b>DEUXIÈME PARTIE - Conditions d'Approvisionnement des fournitures .....</b>	<b>87</b>
Section IV. Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais .....	89
<b>TROISIÈME PARTIE - Marché.....</b>	<b>94</b>
Section VI. Cahier des clauses administratives générales (CCAG) .....	95
Section VII. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) .....	121
Section VIII. Formulaires du Marché .....	127



# **PREMIÈRE PARTIE**

## **PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES**



---

## Section 0. Avis d'Appel d'offres (AAO)

### Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Ministère des Postes ; des Télécommunications et de l'Economie  
Numérique (MPTEN)

## AGENCE NATIONALE DU SERVICE UNIVERSEL DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMERIQUE (ANSUTEN)

AAO: N° 001 /MPTEN/ANSUTEN/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal HOROYA quotidien national numéro 8174 du lundi 30/01/2023.
2. L'AGENCE NATIONALE DU SERVICE UNIVERSEL DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMERIQUE (ANSUTEN) sollicite et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds auprès de l'Etat Guinéen afin de financer ses activités et à l'attention d'utiliser une partie de ce fonds pour financer le marché de la **Mise en place des Hubs Numériques dans les communes de Conakry et les chefs-lieux des Régions Administratives du pays**. Les produits seront fournis à l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUTEN), dans un délai de **vingt-huit (28) jours**.
3. Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numériques (MPTEN) de L'AGENCE NATIONALE DU SERVICE UNIVERSEL DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMERIQUE (ANSUTEN) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **Mise en place des Hubs Numériques dans les communes de Conakry et les chefs-lieux des Régions Administratives du pays** dans un délai de **vingt-huit (28) jours**.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à articles 23 et suivant du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définis dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévu à l'article 64 des Codes de Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de [mariama.bah@ansuten.gov.gn](mailto:mariama.bah@ansuten.gov.gn); [amadou.bah@ansuten.gov.gn](mailto:amadou.bah@ansuten.gov.gn) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7<sup>ème</sup> Etage, , Tel : (+224) 611 89 22 22 ; et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du **Lundi** au **Vendredi**, de **8h 30mn** à **16h 30mn**.

5. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis.

Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : *voir le dossier d'appel d'offres pour plus d'informations.*

Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-après [mariama.bah@ansuten.gov.gn](mailto:mariama.bah@ansuten.gov.gn)

[amadou.bah@ansuten.gov.gn](mailto:amadou.bah@ansuten.gov.gn)

[amadou.toure@ansuten.gov.gn](mailto:amadou.toure@ansuten.gov.gn)

à **Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7<sup>ème</sup> Etage**, E-mail [mariama.bah@ansuten.gov.gn](mailto:mariama.bah@ansuten.gov.gn); [amadou.bah@ansuten.gov.gn](mailto:amadou.bah@ansuten.gov.gn);

[amadou.toure@ansuten.gov.gn](mailto:amadou.toure@ansuten.gov.gn)

Tel : (+224) 611 89 22 22, à compter du **05 Mai 2023**, contre un paiement non remboursable de **Trois (03) millions Francs Guinéens. (GNF 3 000 000).**

La méthode de paiement sera comme suit :

- ✓ 20 % à l'Autorité contractante ;
- ✓ 30 % au compte de l'ARMP sous le N° 2011000307 ; et
- ✓ 50 % au compte du Trésor Public sous le N° 4111071.

Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après **l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN)** à **Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7<sup>ème</sup> Etage,**

E-mail : [mariama.bah@ansuten.gov.gn](mailto:mariama.bah@ansuten.gov.gn)

[amadou.bah@ansuten.gov.gn](mailto:amadou.bah@ansuten.gov.gn)

[amadou.toure@ansuten.gov.gn](mailto:amadou.toure@ansuten.gov.gn),

Tel : (+224) 611 89 22 22, au plus tard le **lundi 05 juin 2023 à 16h 00 mn.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence des observateurs cités ci-dessus dans la **Salle de Réunion du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN)**, au **7<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble ARPT, à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma**, Tel : (+224) 611 89 22 22.


6. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

7. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égale ou supérieur à **Cent cinquante-sept millions cinq cent mille Francs Guinéens (157 500 000 GNF)** dont la validité est de **Cent cinquante (150) jours.**

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *Cent vingt (120) jours* à compter de la date limite de soumission.

8. La législation régissant l'appel d'offres.

**Le Directeur Général**

  
**Mamady DOUMBOUYA**

